

RAID NOCTURNE DU TOM & ASIGN

13 AVRIL 2019 – REGLEMENT

Organisation / Concept

Ce raid nocturne est organisé par la section « Course d'Orientation » de l'Association Sportive de l'IGN et par le club « Toutes Orientations Meaux »

Le principe consiste à valider le maximum de postes (balises) dans le délai imparti. Il peut se faire en équipe de 2 coureurs, ou en solo.

Postes et circuits

2 circuits sont proposés :

Raid Long (environ 30km) → **épreuve du challenge 2019 des « Nuits franciliennes d'orientation »**

Raid Court (environ 20km)

La validation d'un poste rapporte 1 point.

Il comprend différentes sections, certaines avec des postes en ordre libre, d'autres en ordre imposé (dans ce dernier cas, les postes sont reliés par des traits pourpres sur la carte). Sur une petite partie du parcours, un suivi d'itinéraire sera proposé : en suivant cet itinéraire sur la carte (liseré violet), vous trouverez un certain nombre de balises supplémentaires (bien visibles) à pointer.

Certains postes (matérialisant des débuts et fin des sections) pourront être à poinçonner plusieurs fois pendant le raid pour vous obliger à revenir à des endroits particuliers. Si vous ne le faites pas, le pointage sera considéré comme manquant. Un petit synopsis des sections sera apposé sur vos cartes de carte pour vous aider.

Il est possible de rencontrer des postes qui sont utilisés uniquement pour les courses de nuit. Attention à bien vérifier chaque numéro de postes.

Temps Limite :

Raid Long : durée totale limitée à 4h30 de course effective (le gel du chrono pour traverser la route à l'aller et au retour étant bien-sûr **exclu du temps de course**).

Raid Court : durée totale limitée à 4h30 de course

Sécurité

Sur le Raid Long, un passage obligatoire en aller et en retour d'une route importante sera effectué en mode « hors course », c'est-à-dire avec un arrêt chrono avant la traversée de la route et la reprise du chrono après la traversée. Cette traversée doit se faire avec la plus grande prudence en suivant scrupuleusement les consignes des signaleurs. Durant cette interruption, la seule activité autorisée des coureurs est de traverser la route en toute sécurité (pas de lecture de carte ni d'établissement de stratégie autorisée à proximité de la route). Les coureurs n'appliquant pas cette consigne stricte et traversant cette route à un autre endroit seront disqualifiés.

Une petite partie du raid s'effectuera sur la voie publique. Même si la circulation y est faible, il est important que tous respectent bien le code de la route, notamment courir sur les trottoirs ou le sur bas-côtés de la route.

Une partie du raid se fera dans des bois privés. A l'issue de la course, il est demandé aux coureurs de ne pas y retourner.

Equipes

Dans le cas d'une équipe, les 2 coureurs doivent toujours rester groupés (cad à vue).

Matériel

De façon générale une équipe (ou un coureur solo) doit avoir :

- un téléphone portable rechargé (pour joindre les secours ou n° d'urgence dans les plus brefs délais)
- un sifflet, une couverture de survie, matériel de premier secours

Chaque concurrent :

- une boussole
- ravitaillement
- un bon éclairage

Et très vivement conseillé :

- jambes couvertes
- une montre avec chronomètre

Équipement fourni par l'organisation

- location possible du doigt électronique (chèque de caution de 50 euros). Bien sûr, si vous avez votre propre puce **SI-6 ou SI-10- ou SI-11 ou SIAC**, utilisez-la en priorité. (Les puces SI-5, SI-8 et SI-9 n'ont pas une capacité suffisante pour le raid)

Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve, de leur matériel personnel ou prêté. Si une puce électronique prêtée est perdue, le chèque de caution correspondant à sa valeur sera encaissé. Par conséquent, soyez vigilants !

Conditions d'inscription au raid (court et long)

Le Raid Nocturne TOM-ASIGN s'adresse à toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans le jour du raid. L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet incluant :

- le bulletin d'inscription (de préférence sous forme électronique via le site internet <http://www.coasign.fr/?p=5096> ou <https://toutesorientationsmeaux.blogspot.com/>)
- les certificats médicaux de non contre-indication à ce type d'épreuve en compétition de moins d'un an
- Pour les concurrents mineurs : une autorisation parentale ou tutélaire. Les concurrents âgés mineurs le jour du raid ne pourront participer à ce raid qu'accompagnés d'un de leur parent ou tuteur. Néanmoins, la nature des épreuves ne convient pas au jeune public.
- le règlement effectué par virement ou par chèque à **l'ordre de « Toutes Orientations Meaux »**, à envoyer à l'adresse suivante:

Alain DOURU

37a, rue de la République

77122 MONTHYON

Les inscriptions seront acceptées au fur et à mesure de la réception des dossiers complets.

Date limite d'inscription / Annulation :

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin électronique.

La date limite d'inscription (et d'annulation) est fixée au 8 avril 2019 dernier délai.

Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être demandé

Abandon

Tout abandon devra être mentionné immédiatement aux organisateurs. Les équipes ou coureurs qui abandonnent doivent obligatoirement repasser par l'arrivée.

Règlement général

Il est interdit de déplacer ou de détériorer les balises d'orientation, tout coureur ou équipe surpris sera immédiatement disqualifié. Les participants ne devront en aucun cas emprunter les voies de communications interdites et zones interdites mentionnées sur la carte. Toute fraude entraînera la responsabilité exclusive du contrevenant et la disqualification de son équipe.

Chaque participant devra suivre les ordres des signaleurs et des assistants à la traversée des voies, se conformer strictement aux prescriptions du Code de la Route. Aucun débris ne devra être jeté sur le circuit sous peine de disqualification.

Les coureurs, dans un souci du respect de l'environnement et dans une démarche de protection du milieu naturel, ne devront pas nuire aux cultures, aux plantations, ainsi qu'à tout autre bien matériel.

Droit à l'image

De par leur inscription, les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels, publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.